



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 29
Présents : 22
Votants : 29

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2021

Présents : Mesdames et Messieurs Yves BLANCHARD, Alain DURRENS, Jean-Bernard FERRER, Carlos FOUCAULT, Axel GAYRAUD, Delphine HOUAS, Patricia JOSSO, Robert JOUANNO, Carole LECUYER, Luc LEGER, Guylaine MAHE, Sandra MATHIAS, Stéphane ORY, Valérie PENNETIER, Marie-Agnés PICOT-TESSIER, Sylvie PILLONS-LECOQ, Nancy PINEAU, Laurent PIRAUD, Fabrice RONCIN, Ange SPANO, Frédéric SUPIOT, Michel THABARD

Pouvoirs : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Sandra MATHIAS, Isabelle CALARD donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Nadine CANIVET donne pouvoir à Delphine HOUAS, Jean-Philippe LE BRAS donne pouvoir à Luc LEGER, Xavier LE LAY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Martine PRAUD donne pouvoir à Sandra MATHIAS, Hervé YDE donne pouvoir à Alain DURRENS

Absent : /

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice RONCIN

1. VOTE CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS,

Jean-Bernard FERRER, Maire de Villeneuve en Retz, ouvre le conseil municipal en demandant l'autorisation aux conseillers municipaux de réaliser ce conseil municipal à huis clos, conformément à l'article L2121-18 du CGCT.

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE du huis clos pour la tenue du conseil municipal*

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité

3. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

21-010	12/02/2021	Travaux chauffage Eglise	JJ FOUCHER	2 052,00 €
21-011	22/02/2021	Réparation camion grue - mise aux normes	RG Auto	3 733,83 €
21-012	22/02/2021	Changement pneus camion grue	RG AUto	1 384,80 €
21-013	22/02/2021	Aménagement coffre rangement camion grue	SFC	3 297,00 €
21-014	22/02/2021	Diagnostics de chaussée	AGIR	2 495,68 €
21-015	01/03/2021	Remplacement extincteurs batiments commune	Extincteurs nantais	1 066,49 €
21-016	05/03/2021	Matériels équipement services techniques	WURTH	1 504,12 €
21-017	19/03/2021	Remplacement menuiseries ancienne salle de musique	Olivier SALAUD	3 822,03 €
21-018	19/03/2021	Remplacement colonne de douche salle sports bougneuf	GOUY-LAHOREAU	2 805,65 €
21-019	19/03/2021	Carrelage ancienne salle de musique	Réseau Pro beauvoir	737,88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

4. FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020, APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente les comptes administratifs 2020. Ceux-ci ont été joints avec la convocation et sont retranscrits synthétiquement dans la note de synthèse jointe.

Le Maire ne prend pas part au vote ni au débat et sort de la salle lors du délibéré.

Il présente également les comptes de gestion, identiques aux comptes administratifs.

Et enfin, il détaille les affectations du résultat de l'exercice 2020.

Sylvie PILLONS-LECOQ « A quoi correspond la ligne 'DGF / Population' ? »

Frédéric SUPIOT « C'est la dotation globale de fonctionnement par habitant. »

Jean-Bernard FERRER « On va dire qu'on a un peu plus que les autres. »

Michel THABARD « Pourquoi touche t'on moitié plus que les autres communes de la même strate ? »

Frédéric SUPIOT « L'Etat dans le versement de ces dotations a différentes possibilités. Il y a plusieurs critères, je vais essayer d'en trouver 2 simples. Plus il y a une pression fiscale forte de la collectivité, moins l'Etat va aider. Vous le voyez sur le critère 'produits des impositions' celui-ci est plus faible. Le 2^{ème} critère est lié aux revenus de la population. Plus vous avez des revenus forts sur la collectivité, moins l'Etat aide. Donc plus la pression fiscale est forte moins ils aident, moins la pression fiscale est forte, plus ils vont aider les collectivités. Et après il y a les phénomènes de péréquation entre les communes riches et les communes moins riches. Nous sommes une commune moins riche, donc l'Etat va plus nous aider. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Quand on voit votre tableau c'est 'combien on dépense pour un habitant.' C'est bien ça ?

Frédéric SUPIOT « Oui. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « C'est-à-dire qu'on est une commune qui dépense moins pour ses habitants que les autres communes, mais par contre on perçoit plus. »

Frédéric SUPIOT « Alors on ne perçoit pas plus parce que si je prends les recettes réelles de fonctionnement, on reçoit 924 € contre 1016 € »

Michel THABARD « J'ai une question sur la subvention demandée pour l'avenue de la Gare de 397 000€. Comment se fait-il que vous la transfériez sur le projet de l'Ecole ? »

Frédéric SUPIOT « Alors on ne la transfère pas sur le projet de l'école, elle arrive dans les recettes d'investissement. Elle rentre sur la masse globale de nos recettes d'investissement. Comme cette année, on en a parlé en commission finances et en bureau, il y avait plein de projet d'investissements qui souhaitaient être engagés sur 2021 ; on avait fait le choix de diminuer certains investissements, comme le complexe scolaire. On était parti sur le fait de provisionner tous les ans 600 000 €. Et cette année nous avons fait le choix de ne provisionner que 400 000 € lors du débat d'orientations budgétaires. Comme nous avons eu la bonne nouvelle de l'obtention de cette subvention, cela nous a permis de remonter la provision à 200 000€ et de garder un peu plus aussi en dépenses imprévues, parce qu'on peut très bien aussi avoir des dépenses imprévues d'investissement. Donc après pour les subventions, ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'on peut faire des demandes de subvention et qu'elles ne vont pas forcément arriver

l'année N des investissements. Elle peut arriver en N+1. Donc on ne flèche pas une subvention sur un investissement particulièrement. On essaye de raisonner sur la recette globale d'investissement. Je ne sais pas si j'ai répondu clairement à la question. »

Michel THABARD « Oui, parce que sachant qu'au niveau de la voirie, il y a énormément de travail à faire. »

Frédéric SUPIOT « Oui, je le sais bien, j'ai deux personnes qui n'arrêtent pas de demander tout le temps des travaux. On le sait, et je crois que cette année on a mis pas mal d'argent en investissement, notamment sur la partie voirie, et il y a la partie fonctionnement en plus. Après la difficulté qu'on a aussi pour les subventions, c'est que, dans la partie prévisionnelle, on ne peut pas inscrire certaines subventions tant qu'on a pas eu la réponse de la région ou du département, donc c'est pour ça qu'on a parfois des décalages. »

Michel THABARD « Cette subvention est officialisée de toute façon ? »

Frédéric SUPIOT « Oui »

Carole LECUYER « Bénéficie-t-on toujours de l'effet financier lié à la création de la commune nouvelle ? »

Frédéric SUPIOT « Non, c'était pendant 3 ans. »

Michel THABARD « Cette dotation globale de fonctionnement, DGF, comment elle risque d'évoluer pour Villeneuve dans les prochaines années ? »

Jean-Bernard FERRER « Bien malin celui qui pourra y répondre. Parce que quand on voit tous les plans de relance qu'il y a par-ci par-là, et tout ce qu'a engagé l'Etat aujourd'hui... Qu'est ce qui va se passer dans les années suivantes, personne n'est capable de le dire aujourd'hui. Aujourd'hui la DGF, elle est ce qu'elle est, elle est calculée depuis pas mal de temps, d'une certaine manière, mais demain est-ce qu'elle continuera sur sa lancée ? On est incapable de répondre sur ce sujet-là. »

Michel THABARD « En fait, elle n'est pas liée à la taxe d'habitation ? »

Frédéric SUPIOT « Non, pour faire simple, aujourd'hui la taxe d'habitation c'est une enveloppe qui va nous être versée comme une dotation mais qui va être versée par l'Etat. Là où on peut s'interroger c'est la pérennité de cette péréquation de compensation de la taxe d'habitation dans la durée par rapport à ce qu'on vient de dire avec les plans de relance, et le contexte actuel. Aujourd'hui, là où on a la main en terme de recettes fiscales, ce n'est plus que sur les taxes foncières bâti et non bâti. Après le reste, on a plus la main. On est sous perfusion de l'Etat. »

Jean-Bernard FERRER « Il ne faut pas confondre la DGF et la taxe d'habitation, ce sont deux dotations complètement différentes. »

a) Budget Commune

Après délibéré, 26 voix Pour et 2 abstentions de Sylvie PILLONS-LECOQ et Michel THABARD, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 1 588 302.97 €

– un excédent d'investissement de : + 2 973 016.40 €

Article 4 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Budget Commune		
Résultat de Fonctionnement 2020		
Total des titres		4 624 884,63 €
Total des mandats	-	3 530 961,31 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	494 379,65 €
Résultat de Fonctionnement		1 588 302,97 €

Budget Commune		
Résultat d'Investissement 2020		
Total des titres		2 245 907,47 €
Total des mandats	-	1 193 890,71 €
Excédent d'investissement reporté	+	1 920 999,64 €
Résultat d'Investissement		2 973 016,40 €

Article 5 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2020 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 6 : Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 tel qu'indiqué ci-dessous.

Budget commune		
Proposition d'affectation du résultat 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement		2 973 016,40 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		1 588 302,97 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

b) Budget « Locaux commerciaux »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 11 934,60 €

– un excédent d'investissement de : + 121 651,08 €

Article 4 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Locaux commerciaux Villeneuve		
Résultat d'exploitation 2020		
Total des titres		21 027,43 €
Total des mandats	-	12 915,68 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	3 822,85 €
Résultat de Fonctionnement		11 934,60 €

Locaux commerciaux Villeneuve		
Résultat d'investissement 2020		
Total des titres		20 248,00 €
Total des mandats	-	135 296,87 €
Déficit d'investissement reporté		6 602,21 €
Résultat d'Investissement	-	121 651,08 €

Article 5 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2020 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 6 : Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 tel qu'indiqué ci-dessous.

Locaux commerciaux Villeneuve		
Proposition d'affectation du résultat 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	- 121 651,08 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		11 934,60 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

c) Budget « Lotissement St Cyr »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 61 679,46 €

– un excédent d'investissement de : + 87 510,71 €

Article 4 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Lotissement St Cyr			Lotissement St Cyr		
Résultat de Fonctionnement 2020			Résultat d'Investissement 2020		
Total des titres		347 055,97 €	Total des titres		386 102,26 €
Total des mandats	-	387 452,83 €	Total des mandats	-	87 510,71 €
Déficit de fonctionnement reporté	+	21 282,60 €	Déficit d'investissement reporté	+	386 102,26 €
Résultat de Fonctionnement	-	61 679,46 €	Résultat d'Investissement	-	87 510,71 €

Article 5 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2020 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 6 : Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 tel qu'indiqué ci-dessous.

Lotissement St Cyr		
Proposition d'affectation du résultat 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	87 510,71 €	
002 - Résultat de Fonctionnement reporté	61 679,46 €	

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

d) Budget « Espace Santé »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

– un excédent de fonctionnement de : + 16 886,63€

– un excédent d'investissement de : + 13 674,73 €

Article 4 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Espace Santé Villeneuve			Espace santé Villeneuve		
Résultat d'exploitation 2020			Résultat d'investissement 2020		
Total des titres		42 832,87 €	Total des titres		42 534,47 €
Total des mandats	-	32 094,64 €	Total des mandats	-	32 891,56 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	6 148,40 €	Déficit d'investissement reporté		23 317,64 €
Résultat de Fonctionnement		16 886,63 €	Résultat d'investissement	-	13 674,73 €

Article 5 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2020 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 6 : Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 tel qu'indiqué ci-dessous.

Espace Santé Villeneuve		
Proposition d'affectation du résultat 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	13 674,73 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		13 674,73 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		3 211,90 €

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

e) Budget « Panneaux PV »

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Arrête les résultats suivants du Compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement de : + 20 179,80 €
- un excédent d'investissement de : + 18 638,53 €

Article 4 : Vote le compte administratif du budget « Commune » de Villeneuve en Retz tel qu'il est présenté ci-dessous,

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité			Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité		
Résultat d'exploitation 2020			Résultat d'investissement 2020		
Total des titres		40 939,74 €	Total des titres		9 639,06 €
Total des mandats	-	14 097,83 €	Total des mandats	-	11 077,97 €
Excédent de fonctionnement reporté	+	6 662,11 €	Excédent de fonctionnement reporté	+	17 199,62 €
Résultat de Fonctionnement		20 179,80 €	Résultat de Fonctionnement	-	18 638,53 €

Article 5 : Arrête les comptes du budget « Commune » de Villeneuve en Retz pour 2020 aux sommes énumérées ci-dessus

Article 6 : Affecte le résultat de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 tel qu'indiqué ci-dessous.

Panneaux PV Fresnay en Retz - Production d'électricité		
Proposition d'affectation du résultat 2020		
	Dépenses	Recettes
001 Solde exécution Investissement	- 18 638,53 €	
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé		20 179,80 €
002 - Résultat de Fonctionnement reporté		

Article 8 : Donne pouvoir à Monsieur le Maire de Villeneuve-en-Retz à signer tout document relatif à cette affaire

f) Approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestions, comptes du comptable du Trésor sont identiques aux comptes administratifs et il est demandé aux conseillers de bien vouloir les approuver.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, les budgets de Villeneuve en Retz (Commune, Locaux Commerciaux, Lotissement St Cyr, Maison de santé, Panneaux photovoltaïques – Production d'électricité), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le

Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que les comptes de gestion suivants :
 - a. **Budget Commune**
 - b. **Budget Locaux Commerciaux**
 - c. **Budget Lotissement St Cyr**
 - d. **Budget Maison de Santé**
 - e. **Budget Panneaux photovoltaïques – Production d'électricité**

Dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. FINANCES : VOTE DES BUDGETS 2021

Frédéric SUPIOT présente maintenant les budgets 2021 de la collectivité pour qu'ils soient soumis au vote de l'assemblée.

Une note de synthèse financière présentant ces différents budgets vous est jointe en annexe.

a) Vote du BP 2021 – Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 422 221.00 €	7 161 040.37 €
Recettes	4 422 221.00 €	7 161 040.37 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, avec 25 voix Pour, 4 voix Contre de Alain DURRENS et Delphine HOUAS et leurs pouvoirs :

- VOTE le budget primitif 2021 « Commune » au chapitre pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

b) Vote du BP 2021 – Locaux commerciaux

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 508 €	483 942.60 €
Recettes	29 508 €	483 942.60 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2021 « Locaux commerciaux » au chapitre pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

c) Vote du BP 2021 – Lotissement St Cyr

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	152 440.17 €	87 510.71 €
Recettes	152 440.17 €	87 510.71 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2021 « Lotissement St Cyr » au chapitre pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

d) Vote du BP 2021 – Espace santé

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	66 011.90 €	60 350.13 €
Recettes	66 011.90 €	60 350.13 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2021 « Espace santé » au chapitre pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

e) Vote du BP 2021 – Panneaux PV

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 500.00 €	123 729.80 €
Recettes	22 500.00 €	123 729.80 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2021 « Panneaux PV » au chapitre pour les montants totaux tels que présentés,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents

f) Vote des taux d'impositions 2021 de Villeneuve en Retz

Frédéric SUPIOT informe les conseillers de la réforme de la taxe d'habitation en cours et du peu de recul que les élus peuvent avoir, à ce jour, sur les effets de cette réforme.

Il propose donc aux conseillers dans ce contexte incertain un maintien des taux fournis par l'administration fiscale.

Il est à noter que le taux de foncier bâti a fortement augmenté en raison du transfert de ce produit du département vers la commune.

Les taux notifiés pour Villeneuve-en-Retz sont :

	TAUX 2021
Taxe Foncier bâti	29.53%
Taxe Foncier Non Bâti	34.32%

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- *VOTE les taux d'impositions tels que présentés dans le tableau ci-dessus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le maire à intervenir aux documents.*

6. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION PDLRIC : ROUTE DE NANTES

Yves BLANCHARD présente aux conseillers le projet d'aménagement de la route de Nantes. Ce projet consiste à créer un véritable cheminement doux des étangs à l'espace santé, à réhabiliter la voirie existante et à requalifier le carrefour route de Nantes – route d'Arthon.

Ce projet est éligible au plan de relance régional Pays de la Loire Investissement communal.

Le montant du projet s'élève à 433 572.50 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant en € HT	Financier	Dispositif	Montant en € HT	%
Aménagement de la route de Nantes et du carrefour avec la route d'Arthon	433 572.50 €	Région Pays de la Loire	PLRIC	75 000 €	16.79
Maîtrise d'œuvre	13 212.50 €				
		Commune de Villeneuve-en-Retz	Autofinancement	371 785 €	83.21
Total	446 785 €	Total		446 785 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE le projet d'aménagement de de la route de Nantes et du carrefour avec la route d'Arthon, le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et l'inscription des crédits au budget*
- *AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier*

7. AFFAIRES FONCIERES : ECHANGE DE PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI VIEILLES PIERRES

La commune de Villeneuve-en-Retz et Mr PADIOLLEAU Yves, gérant de la SCI Vieilles Pierres, se sont rencontrés pour un échange de parcelle :



Suite à la réalisation de travaux sur le cours d'eau lors de la construction du terrain de football synthétique, il est maintenant impossible d'entretenir un bout de la parcelle communale (partie hachurée verte).

Il serait donc souhaitable de réaliser cet échange pour que l'entretien de ce terrain soit du ressort de la SCI.

Sylvie PILLONS LECOQ « Quelle est la zone de la parcelle ? »

Laurent PIRAUD « C'est en zone UB et peut-être une partie en UE. »

Jean-Bernard FERRER « Au-delà du zonage, ce sera plus facile pour nous d'entretenir tout le côté derrière le terrain de foot. »

Laurent PIRAUD « La parcelle qu'il souhaite récupérer est bordée d'un cours d'eau. »

Yves BLANCHARD « Je veux ajouter que la parcelle que l'on récupèrera nous permettrait de nous aider dans l'aménagement de l'avenue de la gare et de l'impasse de la gare, parce que cela nous donnera un peu d'espace pour faire du parking. Ces parkings qui sont réclamés par tous les riverains de ces rues. On ne fera pas de parking dans le petit triangle, mais on pourra en faire dans cette parcelle. »

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE l'échange de parcelles entre la SCI Vieilles Pierres et la commune*
- *DIT que cet échange sera réalisé grâce à un acte administratif,*
- *AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette présente décision.*

8. AFFAIRES FONCIERES : CESSIION DE LA PARCELLE AB 242 A LA COMMUNE

LA SCI L'Orchidée a informé la commune de sa volonté de céder la parcelle AB 242 pour le prix d'1€ symbolique.

Cette parcelle possède une superficie de 80 m².



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 242, d'une superficie de 80 m², au prix d'un euro symbolique,*
- *DIT que cette vente sera réalisée grâce à un acte administratif,*
- *AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette présente décision.*

9. AFFAIRES FONCIERES : CESSIION DE LA PARCELLE YD 81 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-11

Par délibération n° 2020-11, le conseil municipal avait décidé de l'acquisition de la parcelle YD 81 pour un montant de 913 000 €.

Cette cession concerne le groupement du SDIS de Loire-Atlantique, situé rue des jaunins.

Il a été convenu avec le SDIS de réaliser cette vente au moyen d'un acte administratif.

La modification de la délibération porte sur ces modalités administratives de cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DIT que cette acquisition de parcelle bâtie cadastrée YD 81 se fera au moyen d'un acte administratif et non plus d'un acte notarié, modifiant ainsi la délibération n°2020-11 du 20 février 2020,
- DIT que, conformément à la délibération n° 2021-010 du 09 février 2021, Yves BLANCHARD sera le signataire de l'acte administratif,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette présente décision.

10. AFFAIRES SCOLAIRES : COUT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE EN 2020

Frédéric SUPIOT présente aux conseillers le coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2020, détaillée en deux : l'élève en maternelle et l'élève en primaire.

Ce coût sert de base au forfait versé par élève aux OGEC de la Commune. Il vous est détaillé ci-dessus.

BILAN FINANCIER COUT ELEVE MATERNELLE 2020

Dépenses			Recettes		
Chapitre /Compte	Désignation	Montant	Chapitre /Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	26 236,63 €	013	Atténuation de charges	- €
60611	Eau et assainissement	902,18 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €
60612	Énergie	13 221,89 €	74	Subventions reçues	6 618,18 €
60621	Combustibles	2 080,54 €	74741	Subventions reçues autres communes	6 618,18 €
60631	Fournitures d'entretien	1 865,37 €			
60632	Fournitures de petit équipement	309,01 €	7788	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 344,45 €
6067	Fournitures scolaires	4 339,31 €			
6068	Autres(Pharmacie, Clés, ...)	- €			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	575,92 €			
61558	Autres biens mobiliers	- €			
6156	Maintenance	1 866,21 €			
6226	Honoraires	- €			
6256	Missions	- €			
6262	Frais de télécommunications	586,03 €			
6281	Concours divers (cotisations...)	- €			
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	- €			
6283	Frais de nettoyage des locaux	490,17 €			
63512	Taxes foncières	- €			
012	Charges de personnel	95 366,07 €			
	TOTAL DEPENSES	121 602,70 €		TOTAL RECETTES	7 962,63 €

Coût moyen d'un élève maternelle de l'école publique

1 438,48 €

BILAN FINANCIER COUT ELEVE PRIMAIRE 2020

Dépenses			Recettes		
Chapitre/ Compte	Désignation	Montant	Chapitre/ Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	41 715,83 €	013	Atténuation de charges	123,68 €
60611	Eau et assainissement	975,74 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	123,68 €
60612	Énergie	15 212,35 €	74	Subventions reçues	3 134,47 €
60621	Combustibles	2 442,37 €	74741	Subventions reçues autres communes	3 134,47 €
60631	Fournitures d'entretien	1 764,31 €	77		
60632	Fournitures de petit équipement	1 023,47 €	7788		- €
6067	Fournitures scolaires	12 625,81 €			
6068	Autres (Pharmacie, Clés, ...)	215,90 €			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 674,43 €			
61558	Autres biens mobiliers	- €			
6156	Maintenance	4 063,95 €			
6226	Honoraires	- €			
6256	Missions	- €			
6262	Frais de télécommunications	1 142,07 €			
6281	Concours divers (cotisations...)	- €			
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	- €			
6283	Frais de nettoyage des locaux	575,43 €			
63512	Taxes foncières	- €			
012	Charges de personnel	45 060,50 €			
	TOTAL DEPENSES	86 776,33 €		TOTAL RECETTES	3 258,15 €

Coût moyen d'un élève primaire de l'école publique

538,83 €

Sylvie PILLONS-LECOQ « Par rapport à l'année dernière les chiffres sont plus ou moins les mêmes ? »

Frédéric SUPIOT « Alors les chiffres sont à peu près les mêmes en terme de coût, c'est le nombre d'élèves qui a diminué. Par exemple sur N-1, les coûts d'élèves maternelles étaient à 1 478.43 € donc on a peu d'écart et on était à 414.59 € pour le coût de l'élève primaire qui a fortement augmenté, lié à moins d'élèves primaire dans publics. »

Jean-Bernard FERRER « Il y a moins d'élèves donc automatiquement, ça augmente. »

Frédéric SUPIOT « Oui mais c'est lié au nombre d'élèves. Moins on a d'élèves plus ça augmente, plus on a d'élèves, plus ça diminue. »

Michel THABARD « Nous avons combien d'enfants scolarisés hors commune sur Villeneuve ? La subvention reçue par les autres communes, ce sont les enfants des autres communes qui viennent sur Villeneuve ? »

Frédéric SUPIOT « Oui, il y a 5-6 élèves d'après le DGS. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *FIXE pour l'année 2020, le coût d'un élève en classe maternelle à 1 438.48 €,*
- *FIXE pour l'année 2020, le coût d'un élève en classe élémentaire à 538.83 €,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

11. AFFAIRES SCOLAIRES : FORFAIT PAR ELEVE 2021

Frédéric SUPIOT présente aux conseillers la convention qui a été signée l'année dernière avec les 3 écoles privées de la commune.

- Age des enfants pris en compte : dans leur troisième année, c'est-à-dire uniquement les enfants correspondant à la classe d'âge des petites sections et au-delà,
- Les effectifs pris en compte pour le versement en année N seront ceux inscrits à la rentrée scolaire, en septembre N-1, domiciliés sur le territoire de la Commune,
- Pour l'OGEC Sacré Cœur, une fratrie d'enfants (2) non domiciliée sur la commune sera prise en compte, ce sera la seule exception,
- Une avance, correspondant à 40% du montant total de la subvention N-1, sera versée au mois de février de l'année N.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les sommes que la Commune aura à verser aux écoles dans le cadre du contrat d'association en fonction du nombre d'élèves pris en compte :

ECOLE	Maternelles	Primaires
GS STE JULITTE	22	60
GS SACRE CŒUR	34	67
GS ST JOSEPH	22	33

FORFAIT VERSE AU COUT MOYEN ELEVE	Maternelles	Primaires	TOTAL	Montant versé en 2020
GS STE JULITTE	31 646,60 €	32 329,62 €	63 976,22 €	65 856,82 €
GS SACRE CŒUR	48 908,38 €	36 101,41 €	85 009,79 €	89 042,39 €
GS ST JOSEPH	31 646,60 €	17 781,29 €	49 427,89 €	46 801,44 €

Vu les délibérations des conseils municipaux de Bourgneuf en Retz et de Fresnay en Retz approuvant les contrats d'associations signés entre l'Etat et les écoles privées de la Commune,

Vu la délibération en date du 23 mars 2021 du conseil municipal de Villeneuve en Retz fixant le coût d'un élève de l'école publique maternelle et le coût d'un élève de l'école publique élémentaire,

Considérant les transmissions des tableaux des effectifs des écoles à la Mairie en début d'année scolaire 2020/2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *ACCORDE une subvention aux OGEC des écoles privées de la commune selon les montants respectifs indiqués dans le tableau ci-dessus,*

12. AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTION NUMERIQUE ANNUELLE AUX ECOLES PRIVEES

Jean-Bernard FERRER informe les conseillers de sa volonté de continuer à subventionner les écoles privées au titre de projet d'équipement numérique.

Il souhaite que les dispositions suivantes soient votées pour l'année 2021 :

	2020		
	Voté	Consommé	solde
APEL St Joseph	885,00 €	613,00 €	272,00 €
APEL Ste Julitte	1 305,00 €	291,00 €	1 014,00 €
OGEC sacre Coeur	1 605,00 €	275,95 €	1 329,05 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *FIXE le montant de la subvention 2021 suivant les montants indiqués dans le tableau ci-dessus, cette somme sera versée aux OGEC ou APEL,*
- *DIT que cette somme sera versée à compter de 2021 et sur production de justificatifs datés de 2020,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce sujet*

13. VIE ASSOCIATIVE : VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Nancy PINEAU présente aux conseillers les travaux de la commission vie associative du 10 mars dernier.

Les conclusions de la commission sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Association	Vocation	localisation	subvention accordée en 2020	Subvention demandée en 2021	Subvention proposée 2021	Factures COVID 2021	Subvention totale proposée 2021	Type	Convention	Vote
ADAR	Aide à la personne	Machecouil	574,35 €	1 637,25 €	687,65 €	392,94 €	1 080,59 €	Ordinaire	non	unanimité
ADMIR (aide à domicile en Milieu Rural)	Aide à la personne	Bourgneuf	2 222,43 €	4 954,00 €	1 852,41 €	1 058,52 €	2 910,93 €	Ordinaire	non	unanimité
RETZ AGIR (association d'insertion par l'emploi)	Utilité publique	MACHECOUL	283,92 €	484,00 €	127,05 €	72,60 €	199,65 €	Ordinaire	non	unanimité
ADAPEI (handicaps enfant)	Aide sociale	Machecouil	480,00 €	500,00 €	490,00 €		490,00 €	Ordinaire	non	unanimité
AMIS DU PAYS DE RETZ/ musée	Culture	Villeneuve	5 750,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €		12 500,00 €	Ordinaire	non	unanimité
LA CLE DE SEL	Culture	Villeneuve	704,00 €	1 000,00 €	525,00 €	176,98 €	701,98 €	Ordinaire	non	unanimité
LA PALETTE DU MARAIS	Culture	Villeneuve	0,00 €	525,00 €	455,00 €	9,23 €	464,23 €	Ordinaire	non	28 voix Pour et 1 abstention de Ange SPANO
RANDONNEURS DES ÉTOILES	Culture	Villeneuve	384,00 €	220,00 €	220,00 €		220,00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOUVENIR Français	Culture	PARIS	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOCIÉTÉ DE CHASSE FRESNAY	Environnement	Villeneuve	200,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €	Ordinaire	non	unanimité
SOCIÉTÉ DE CHASSE ST CYR	Environnement	Villeneuve	200,00 €	200,00 €	200,00 €		200,00 €	Ordinaire	non	unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Relations publiques	Villeneuve	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	Ordinaire	non	unanimité
LES BURNERS	Relations publiques	Villeneuve	315,00 €	400,00 €	315,00 €		315,00 €	Ordinaire	non	unanimité
AIKIDO	Sport	villeneuve	416,00 €	320,00 €	320,00 €		320,00 €	Ordinaire	non	unanimité
ASR FOOTBALL	Sport	Machecouil/ fresn	1 280,00 €	1 280,00 €	1 120,00 €	47,00 €	1 167,00 €	Ordinaire	non	unanimité
AVENIR TENNIS BERNERIE	Sport	villeneuve	672,00 €	800,00 €	455,00 €	4,77 €	459,77 €	Ordinaire	non	unanimité
BAD RETZ DE BOURGNEUF	sport	villeneuve	800,00 €	800,00 €	800,00 €		800,00 €	Ordinaire	non	28 voix Pour et 1 abstention de Stéphane ORY
FOOTBALL FC BOURGNEUF	Sport	villeneuve	5 500,00 €	8 500,00 €	6 475,00 €		6 475,00 €	Ordinaire	non	unanimité
LES JEUNES DE BOURGNEUF	Sport et culture	villeneuve	5 120,00 €	3 900,00 €	1 750,00 €		1 750,00 €	Ordinaire	non	unanimité
RETZ EN FORME	Sport	villeneuve	896,00 €	823,05 €	823,05 €	57,00 €	880,05 €	Ordinaire	non	unanimité
SUD RETZ BASKET	Sport	Machecouil/ fresn	1 152,00 €	2 500,00 €	1 190,00 €	149,26 €	1 339,26 €	Ordinaire	non	unanimité
VILLENEUVE EN RETZ TENNIS DE TABLE	Sport	villeneuve	1 376,00 €	2 000,00 €	1 260,00 €		1 260,00 €	Ordinaire	non	unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	Fresnay	1 500,00 €	1 500,00 €	1 470,00 €	162,75 €	1 632,75 €	Ordinaire	non	unanimité
TWIRLING CLUB FRESNAY	Sport	Fresnay	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	Exceptionnelle	non	unanimité
YOGA ÉQUILIBRE	Sport	Villeneuve	0,00 €	2 500,00 €	2 065,00 €	27,73 €	2 092,73 €	Ordinaire	Non	unanimité
TOTAL			30 975,70 €	47 693,30 €	37 450,16 €	2 158,78 €	39 608,94 €			
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES			18 712,00 €	23 923,05 €	18 728,05 €	448,51 €	19 176,56 €			
SUBVENTIONS CULTURELLES aux écoles										
AMICALE LAIQUE DE BOURGNEUF	Scolaire - enfance	Bourgneuf	4 521,00 €	4 389,00 €	4 655,00 €		4 655,00 €	Ordinaire	non	unanimité
AMICALE LAIQUE DE FRESNAY	Scolaire - enfance	Fresnay	3 498,00 €	3 300,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	Ordinaire	non	unanimité
APEL SACREŒUR/ BOURGNEUF	Scolaire - enfance	Bourgneuf	3 993,00 €	3 663,00 €	3 885,00 €		3 885,00 €	Ordinaire	non	unanimité
APEL SAINTE JULIETTE / ST CYR	Scolaire - enfance	Bourgneuf	2 504,00 €	2 706,00 €	2 870,00 €		2 870,00 €	Ordinaire	non	unanimité
APEL SAINT JOSEPH/ FRESNAY	Scolaire - enfance	Fresnay	2 046,00 €	1 851,00 €	1 995,00 €		1 995,00 €	Ordinaire	non	unanimité
TOTAL subventions culturelles aux écoles			16 962,00 €	15 939,00 €	16 905,00 €		16 905,00 €			
Total des subventions accordées à des associations n'ayant pas déposé de dossier en 2020 (ou subvention exceptionnelle)										
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES			47 937,70 €	63 632,30 €	54 355,16 €	2 158,78 €	56 513,94 €			
Voyage Linguistique*. Subvention attribuée à l'enfant de moins de 18 ans ayant fait un voyage linguistique et versée à la famille sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.										
	Divers		33,00 €				35,00 €	Ordinaire		
Subvention accordée à chaque enfant de moins de 18 ans pratiquant une activité non proposée sur Villeneuve en Retz sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.										
	Scolaire - enfance		32,00 €				35,00 €	Ordinaire		

Pour rappel, les Conseillères et Conseillers ne doivent pas prendre part au vote de la subvention d'une association aidée par la commune dont ils sont membres du CA ou du bureau.

Ainsi :

- Ange SPANO s'abstiendra pour la Palette du Marais
- Stéphane ORY s'abstiendra pour Bad Retz de Bourgneuf

Le Conseil municipal, après délibéré,

- **VOTE les subventions aux associations pour l'année 2021 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,**
- **DIT que la subvention exceptionnelle attribuée à l'association Twirling Club de Fresnay sera versée sur production de justificatifs dont le montant total devra au minimum être égal à la subvention,**
- **DIT que la subvention attribuée à l'association « Les Amis du Pays de Retz » sera versée en deux fois, suivant le contexte sanitaire d'ouverture de l'établissement,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.**

14. PATRIMOINE COMMUNAL : NOM DU THEATRE

Ange SPANO retrace la démarche participative organisée par la municipalité pour donner un nom au théâtre rénové en 2017.

Ce sondage s'est fait en deux temps :

- Un premier temps pour recueillir tous les choix possibles
- Un deuxième temps pour voter pour les noms les plus donnés lors de la première phase

Un nom a été choisi à l'issue de ces deux procédures.
Il est proposé au conseil municipal de valider ce choix.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- *NOMME le théâtre de la commune « Le Caba'Retz »*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.*

15. AMI CŒUR DE BOURG / CŒUR DE VILLE

Laurent PIRAUD présente au Conseil Municipal le dispositif de soutien aux territoires du département intitulé AMI Cœur de Bourg/Cœur de Ville.

Ce dispositif vise à élaborer une stratégie de requalification des centres-bourgs à travers la construction d'un plan-guide opérationnel.

Le département apportera une aide financière à ces axes opérationnels.

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à candidater à ce dispositif.

Laurent PIRAUD « C'est une action départementale, c'est dans leur plan 2020-2026. Ce qui fait que si toutes les communes du département postulent à cet appel à manifestation d'intérêt, au vu des valeurs, il se peut qu'au bout d'un moment ils se disent qu'on baisse la voilure et les subventions seront moins importantes en 2024 qu'en 2021. C'est un peu notre crainte. On en a pour un an dans cette écriture et derrière, les actions qu'on pourrait mettre en place, seraient également subventionnables. Alors ce qui veut dire, notre mandat s'arrête en 2026, ce serait bien qu'on démarre des actions en 2022, 2023 le temps est très énergivore dans nos projets. »

Jean-Bernard FERRER « On voit en ce moment qu'il y a beaucoup d'aides. La Covid et les élections expliquent sûrement cela. Mais bon il faut en profiter. C'est, je pense, une opportunité pour nous. C'est un complément pour vitaliser nos centres bourgs, en plus nous sommes en révisions du PLU, c'est complémentaire à cette action. »

Laurent PIRAUD « ça pourra aussi donner l'identité de notre commune nouvelle. Villeneuve en Retz, nous en tant qu'élus, je pense que nous l'avons très bien assimilée, mais il faut que l'ensemble de la population puisse se dire j'habite à Villeneuve en Retz. J'ai ma centralité, à Bourgneuf, Saint Cyr ou Fresnay, mais j'habite Villeneuve en retz et je sais pourquoi je suis bien à Villeneuve en Retz. »

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE de candidater au dispositif de soutien aux territoires Cœur de Bourg/Cœur de Ville,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

16. AFFAIRES DIVERSES



Points divers

- Cimetière de Fresnay

Jean-Bernard FERRER présente les travaux qui vont avoir lieu au cimetière de Fresnay :

« A l'ancienne mandature, nous avons décidé de réhabiliter les 3 cimetières de Villeneuve sachant que le plus urgent était celui de Bourgneuf, ensuite Saint Cyr. J'avais toujours dit que celui de Fresnay pouvait attendre car il était en stabilisé. L'herbe poussait moins vite que sur les deux autres cimetières. Je vais passer la parole à Sylvie PILLONS-LECOQ sur ce qu'il va se passer sur le cimetière de Fresnay. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Tout d'abord, il s'agit du travail d'Amandine, la responsable des Espaces Verts de notre commune. J'ai été agréablement surprise, parce que j'ai passé une belle matinée. On a pris le temps de visiter les différents espaces verts sur Fresnay essentiellement, sur saint Cyr et sur Bourgneuf il nous

reste encore d'autres espaces que nous n'avons pas vus. Elle m'a présenté ce projet que vous pouvez voir ci-dessous, qu'elle a fait.



L'idée principale, c'est qu'il y a les axes de circulation en enrobé. C'est pour l'accessibilité des véhicules. C'est important. Et puis pour trancher avec l'enrobé, car c'est froid, c'est noir, c'est gris, elle propose de faire un enrobé couleur sable à la périphérie, ce qui est en jaune sur le plan. Ce seront des circulations qui seront plutôt piétonnes. Il y a des petites alcôves le long de cet enrobé beige, où elle va planter des plantes grimpantes (glycines et rosiers grimpants). Par exemple pour les tombes des enfants, elle va mettre des floraisons blanches, vous le savez c'est le symbole de la pureté. Vous voyez aussi tout un aménagement où on devine des pas japonais. ce serait fait avec des dalles de schiste, ce sont des grandes pierres naturelles. Et puis elle veut créer des massifs en utilisant que des petits végétaux, de la végétation basse, des arbustes persistant et surtout des plantes vivaces. C'est vraiment un bon choix parce que la plante vivace, d'abord, elle coûte moins cher que les arbustes et c'est une plante qu'on va garder pendant plusieurs années. On peut la garder 10 ans, 20 ans, 30 ans dans un jardin. On n'est pas obligé de la remplacer. Il y a aussi une petite circulation piétonne pour permettre aux gens d'aller se recueillir au jardin du souvenir. Elle a vraiment pensé à tout, même aux futurs extensions. Elle m'expliquait, qu'il y avait des cavurnes, elle va engazonner des espaces, mais peut-être que dans 5 ans, il y aura peut-être une autre circulation piétonne pour permettre aux gens d'accéder à un autre point. C'est un projet tout simple qui a sûrement été déjà budgété et voté mais ça a été une belle rencontre et l'état d'esprit qu'elle a pour la commune par rapport à son travail et à l'équipe, elle suit les évolutions, elle connaît très bien les végétaux. »

Jean-Bernard FERRER « Je rejoins Sylvie pour dire qu'Amandine a fait un sacré boulot, mais ceux qui la connaissent, ça ne les étonne pas. C'est vrai qu'elle fait du sacré bon boulot. Et c'est vrai que tous ces gens qui travaillent aux bâtiments ou aux espaces verts, quand ils créent quelque chose, c'est motivant pour eux. Ce n'est pas de l'entretien, ça les sort de l'ordinaire, ça les motive et ça les booste.

○ Résultats de la constitution des groupes de travail

Lors du dernier conseil municipal trois groupes de travail ont été créés.

Monsieur le Maire informe qu'il reste une place pour la liste de Monsieur LE-BRAS sur le groupe de travail 'Mairie'.

Mairie	Marché U	Musée
Jean-Bernard FERRER	Fabrice RONCIN	Robert JOUANNO
Yves BLANCHARD	Ange SPANO	Ange SPANO
Robert JOUANNO	Nancy PINEAU	Laurent PIRAUD
Nancy PINEAU	Marie-Agnès PICOT TESSIER	Alain DURRENS
Laurent PIRAUD	Delphine HOUAS	Xavier Le LAY
Alain DURRENS	Frédéric SUPIOT	Patricia JOSSO
Frédéric SUPIOT	Michèle BONNAMY	Jean-Bernard FERRER
Sandra MATHIAS	Luc LEGER	
Valérie PENNETIER	Valérie PENNETIER	

On va essayer de programmer au plus rapide, surtout pour la Mairie, et ensuite le marché U. Pour le musée, il y a des choses qui vont être programmées pour de l'entretien courant. Il y a des très belles choses à faire, puisque vous le savez tous, c'est un musée estampillé 'musée de France', donc on ne peut pas faire n'importe quoi. On va être obligé de faire un PSC (Projet Scientifique et Culturel). On ne peut pas le faire avec n'importe qui, n'importe comment. Ce sera avec des gens bien précis comme la DRAC. Il va falloir faire un recollement de toutes les collections qui existent dans ce musée. Il y a un travail énorme qui nous attend.

J'ai rencontré la Région, il y a 15 jours, et ils sont prêts à nous aider sur le sujet aussi bien au niveau du financement de cette opération.

Ces groupes de travail, il va falloir qu'ils se mettent en place rapidement, surtout la Mairie, parce que nous commençons à être juste en délai.

Pour le musée, ceux qui veulent nous rejoindre sont les bienvenus, sachant que chaque groupe aura le loisir de choisir les administrés qui veulent bien participer à ces groupes de travail. Le but du jeu c'est de ne pas être 20 ou 30, ça ne sert à rien d'être beaucoup, ce n'est pas comme ça que les choses avancent. Il vaut mieux en avoir un peu moins et avancer tous ensemble.

Questions de la liste « Demain Villeneuve en Retz »

- ***Il y a eu dans le passé une proposition à la Mairie, pour que les habitants puissent avoir une mutuelle. Quel impact a eu cette proposition et faut-il la reconduire ?***

Cette mutuelle communale a été mise en place en mars 2018, cette mutuelle communale existe toujours. Ce n'est pas à reconduire. A la limite on peut ajouter une autre compagnie d'assurance si elle veut faire la même chose. Ils peuvent venir et on passera une convention. C'est une convention totalement gratuite qui ne coûte rien à la commune. Nous avons passé une convention avec AXA. Ils proposent des tarifs très intéressants par rapport à des mutuelles classiques. Et les employés de la Mairie, peuvent avoir accès à cette mutuelle. C'est une convention gratuite pour la collectivité que nous renouvelons tous les 2 ans.

Je fais un point avec lui tous les ans. Sandra MATHIAS l'a contacté et nous avons rendez-vous avec lui jeudi matin. Cette mutuelle a eu du mal à se mettre en place, nous avons communiqué mais sûrement pas assez parce qu'à chaque réunion publique, il y avait peu de monde. Il y avait eu des communiqués dans les trois médias, sur le site Maville.com, sur les panneaux, sur les échos de Villeneuve, ... Aujourd'hui ça fonctionne plutôt bien.

Sandra MATHIAS indique que sur les mutuelles individuelles il peut arriver à un écart de 18 € et jusqu'à 60 € mensuelle. Pour les retraités, nous sommes à 24 contrats, travailleurs non-salariés 9 contrats, employeurs municipaux 4 contrats. Par communes ça donne : Bourgneuf 16 Saint Cyr 4 et Fresnay 14 et autres personnels municipales 3.

- ***Une demande d'un habitant concernant le projet de maison des services. Y a-t-il des demandes de subventions pour ce projet ?***

Oui, bien sûr. Maintenant cela va dépendre du projet que l'on mène. Nous avons candidaté pour un espace France service, nous attendons la réponse. Mais dans tous les cas de figures, nous serons subventionnés, pas les mêmes suivants le projet nous nous en auront. Au-delà des subventions, la maison des services, est un service que nous voulons donner à la population. Donc même si ça doit coûter un peu à la Mairie, nous le ferons. Parce que la proximité, on l'a vu avec la Covid, pour aider les gens à se faire vacciner il leur faut un CCAS, au niveau du numérique nous n'avons pas grand-chose. Que ce soit avec Pornic agglo ou la Commune, il y a des accompagnements numériques qui vont se faire avec le développement éco de Pornic agglo. Il est bien évident que cette maison des services verra le jour quoi qu'il arrive. Quels services seront dedans, aujourd'hui je suis incapable de vous répondre en totalité. On fera tout notre possible pour que ce soit un service de proximité.

Le conseil municipal est clos à 22h05.